



## Rapport d'activité 2016

---

Janvier 2017

---

Référence/n° de dossier : 033-00077

### Une nouvelle composition pour la commission de la BN<sup>1</sup>

La commission nouvellement élue par le Conseil fédéral s'est réunie pour la première fois en janvier de l'année sous rapport. Sa composition répond entièrement aux exigences de la loi et de son ordonnance : les producteurs, les diffuseurs et les utilisateurs d'informations y sont présents. La représentation des branches, des sexes et des langues est également assurée.

Quand bien même son nom le donnerait à penser, la commission n'est pas l'organe de contrôle ou l'organe stratégique de la BN. Mais elle est la seule instance en Suisse à être habilitée à s'occuper de bibliothéconomie pour tout le pays. De par le mandat que la loi lui assigne, elle peut et doit se prononcer sur toutes les bibliothèques, que celles-ci soient scolaires, publiques, cantonales, universitaires, sans s'oublier elle-même.

Voici la nouvelle composition de la commission : D. Hättenschwiler, Wikipedianer und wissenschaftlicher Bibliothekar; C. Koller, Direktor des Schweizerischen Sozialarchivs und Titularprofessor für Geschichte der Neuzeit an der Universität Zürich ; I. Kratz, Directrice de la Bibliothèque de l'EPFL ; E. Kurmann, Wissenschaftliche Mitarbeiterin infoclio.ch und Doktorandin am Historischen Seminar der Universität Zürich ; J. Scherrer, Secrétaire général de l'Association Suisse des Diffuseurs, Editeurs et Libraires ASDEL; G. Schneider, Wissenschaftliche

Bibliothekarin UB Basel und swissuniversities, stv. Programmleiterin SUK P-2; M.-J. Urech, Ecrivaine, vice-présidente des Autrices et Auteurs de Suisse AdS ; S. Vassere, Dr. Phil. I, Direttore delle Biblioteche cantionali e del Sistema bibliotecario ticinese.

Le Conseil fédéral m'a chargé de présider cette éminente commission. J'ai représenté le canton de Zoug au Conseil des Etats pendant 21 ans et siégé pendant 20 ans à la *Commission de la science, de l'éducation et de la culture CSEC* que j'ai présidée en 2004 et 2014. Différents sujets en lien avec l'encouragement de la culture, la transmission du savoir, la recherche ainsi que de la promotion de la lecture ont été traités pendant cette longue période. Dès le début de mes activités politiques, la Bibliothéconomie a été une tâche à laquelle je me suis confronté, puisque, en tant que conseiller communal, j'ai été désigné responsable de la bibliothèque qui venait d'être fondée. Durant les huit ans passés à l'exécutif communal de Hünenberg, nous avons développé et réorganisés ces deux institutions que sont la Bibliothèque et la Ludothèque. C'était l'époque où l'informatique faisait son entrée dans les services de prêt. Je suis resté pendant toutes ces années un lecteur et un utilisateur fidèle et enthousiaste de cette précieuse institution communale.

### Echanges avec Isabelle Chassot

Toutes les commissions extraparlimentaires ont commencé l'année 2016 dans une nouvelle composition. Une bonne raison pour la directrice de l'Office

---

<sup>1</sup> <http://tinyurl.com/y72bjfw>

fédéral de la culture (OFC), Mme Isabelle Chassot, de nous rendre visite. Elle a souligné l'importance de la commission pour la bibliothéconomie nationale et rappelé que ses membres ne devaient pas perdre de vue les intérêts de la bibliothéconomie dans son ensemble.

L'OFC a fait en sorte que la coopération renforcée des bibliothèques dans les domaines du portail de la mémoire et de la promotion de la lecture soit inscrite dans le *Programme de travail 2016 à 2020<sup>2</sup> du Dialogue culturel national DCN*. Un portail de la mémoire améliorera l'accès en ligne de la population aux bibliothèques, aux archives et aux musées. S'agissant de la promotion de la lecture, il convient de structurer plus fortement la coordination entre les acteurs et en général d'intensifier les activités à tous les échelons fédéraux.

## Révision de la LDA : consultation

La commission a consacré deux séances à la révision de la LDA et a rédigé une prise de position<sup>3</sup> sur les articles qui concernent particulièrement les bibliothèques. Comme le Conseil fédéral l'a fait savoir à la fin de l'année, quelque 1200 prises de position ont été déposées. Les bibliothèques ou leurs organisations ont envoyé près de la moitié d'entre elles. Des informations complémentaires se trouvent sur le site de l'*Institut de la propriété intellectuelle IPI*<sup>4</sup>.

Actuellement, le groupe de travail AGUR12, réactivé par la Conseillère fédérale S. Sommaruga, est en train d'élaborer un projet susceptible de trouver une large adhésion. La commission a le sujet sur son radar en 2017 aussi ; elle analysera très précisément le projet remanié et fera connaître sa position si le besoin s'en fait sentir. Nous espérons cette fois encore pouvoir compter sur le soutien très appréciable de la *Task Force UR BIS*.

## Stratégie Suisse numérique : la commission de la BN en dialogue

La stratégie Suisse numérique et son plan d'action décrivent comment la Suisse, du point de vue du Conseil fédéral, aura à relever le défi de la numérisation. Pour son développement, il est expressément souhaitable que la stratégie intègre des ac-

teurs très différents. La commission salue unanimement cette approche participative et a décidé de s'impliquer dans le dialogue prévu. La première mesure a été de discuter de la possibilité de participer à ce dialogue avec une représentante de la *Direction opérationnelle société de l'information GIG* de l'OFCOM.

Entretiens, une *Conférence nationale Suisse numérique* se tiendra le 20 novembre 2017 à Bienne. Il est réjouissant de voir que l'*Association Bibliothèque Information Suisse BIS* s'engage également pour que les rôles importants joués par les bibliothèques soient reconnus dans la société de l'information. Elle assumera l'organisation d'un module thématique pendant la conférence mentionnée supra. Je suis heureux, en ma qualité de président de la commission, d'y tenir la conférence d'ouverture, et à cette occasion de sensibiliser le monde politique et l'opinion publique aux rôles joués par les bibliothèques dans la société de l'information d'aujourd'hui et de demain.

Au terme de notre première année commune, je remercie les membres de la commission de leur aptitude à s'investir activement dans notre organisation. Nos différents horizons professionnels, des divergences d'intérêt bien compréhensibles, la diversité des quatre espaces culturels de notre pays, la collaboration engagée entre des personnalités affirmées, tout cela rend notre travail passionnant. Mais notre bonne entente et le soutien technique et administratif apporté par la direction de la BN nous permettent, comme il faut l'espérer, d'apporter une contribution substantielle à ce bien culturel d'importance nationale.

Dr Peter Bieri, président

### Commission de la BN

Art. 14 LBNS du 18 décembre 1992

- 1 Le Conseil fédéral nomme une commission de la Bibliothèque nationale suisse (commission) comprenant neuf membres.
- 2 La commission :
  - a. ...
  - b. suit le développement de la bibliothéconomie;
  - c. peut faire des propositions au Département fédéral de l'intérieur en matière de bibliothéconomie;
  - d. donne son avis sur des projets d'actes législatifs ayant trait aux activités de la Bibliothèque nationale ou étant de nature à les influencer;
  - e. encourage la coopération en matière de bibliothéconomie.
- 3 La commission doit être consultée avant que ne soient prises des décisions importantes en matière de bibliothéconomie.

<sup>2</sup> <http://tinyurl.com/zxb6asu>

<sup>3</sup> <http://tinyurl.com/gsgxyuc>

<sup>4</sup> <http://tinyurl.com/jnlyr84>